

ARRETE FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR A L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES PAR LA VOIE DE LA PROMOTION INTERNE AU GRADE DE REDACTEUR TERRITORIAL (FONCTIONS DE SECRETAIRE GENERAL DE MAIRIE) SESSION 2026

La Présidente du **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde**,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2024-831 du 16 juillet 2024 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 8-1 du décret du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et précisant la durée minimale d'exercice des fonctions de secrétaire général de mairie ;

Vu l'arrêté n° AR-0045-2026 en date du 3 février 2026 de la Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde portant ouverture d'un examen professionnel d'accès par la voie de la promotion interne au grade de rédacteur territorial (fonctions de secrétaire général de mairie), session 2026 ;

Considérant que les dossiers d'inscription ont été reçus jusqu'au jeudi 16 avril 2026 à 23h59 heure métropolitaine ;

ARRETE

ARTICLE 1 - La liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par la voie de la promotion interne au grade de rédacteur territorial (fonctions de secrétaire général de mairie), ouvert par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde au titre de l'année 2026, selon décision susvisée est arrêtée conformément à la liste ci-jointe sous réserve des dispositions de l'article 2 ci-après.

Elle contient : 25 noms

ARTICLE 2 - L'admission à concourir des candidats n'ayant pas remis un dossier d'inscription complet est acceptée sous réserve de la production des pièces manquantes à leur dossier.

Ce dossier peut être complété jusqu'au jeudi 24 septembre 2026.

La participation à l'examen professionnel sera refusée à tout candidat n'ayant pas été en mesure de compléter son dossier d'inscription en temps utile.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

La Présidente du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à **BORDEAUX**,
Le

La Présidente du Centre de Gestion,

Nathalie LE YONDRE

RECEPTIONNE PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT LE :

PUBLIE LE :

Liste des candidats admis à concourir

Examen Professionnel De Rédacteur P.I. Secrétaires Généraux De Mairie Session 2026

N° D'INSCRIPTION	NOM DU CANDIDAT	PRENOM DU CANDIDAT
174813	BABONGUI	Ida
176105	BAL née BÉGUÉ	Christella
175358	BAZILE née CHARDAVOINE	Florence
175806	BELLET née DELHAYE	Delphine
176503	BIRAUD-JOUBERT née BIRAUD	Laetitia
173882	BIROT	Nicolas
176523	DE CARVALHO BARBOSA	Elizabeth
174326	DOGUET-DURAND	Daniela
173883	FROMENTIER	Delphine
173895	GANTHEIL	Virginie
174905	GOMEZ née PAIVA	Mélanie
174906	HADJ ATTOU	Abdallah
173888	JOUBE-LARTIGOU née LARTIGOU	Laurianne
176138	KIRSCH	Isabelle
176068	LAFAYE	Christelle
175608	LUCIANAZ	Anouk

Liste des candidats admis à concourir

Examen Professionnel De Rédacteur P.I. Secrétaires Généraux De Mairie Session 2026

N° D'INSCRIPTION	NOM DU CANDIDAT	PRENOM DU CANDIDAT
176270	MARTY	Anna
176502	MOREAU	Stéphanie
174473	N'DOYE	Marie-Thérèse
173893	NAIS née LAMOUCHE	Catherine
173894	PEREIRA	Sandrine
175331	ROCHE née BACILIERI	Claudine
173901	SIGAL GUILLE	Margo
176274	SIGNORET née EL BOUHADOUCHI	Saïda
175256	SOLER née DULUCQ	Sylvie

Nombre de candidats : 25